

Pièces détachées automobiles

PROFITEZ DE L'OCCASION !



À partir du 1^{er} janvier 2017, le client pourra demander aux professionnels de l'automobile la réparation de son véhicule à partir de pièces d'occasion, plutôt que neuves*.

La pièce détachée d'occasion est issue d'un véhicule hors d'usage.

3 raisons d'y avoir recours

- ➔ **GAGNER IMMÉDIATEMENT DU POUVOIR D'ACHAT.** Les pièces concernées sont moins chères que les neuves.
- ➔ **PRÉSERVER LA SÉCURITÉ.** Ces pièces sont fiables puisqu'elles sont démontées, nettoyées, contrôlées et tracées par les centres de traitement de véhicules hors d'usage agréés par l'État.
- ➔ **RESPECTER L'ENVIRONNEMENT.** Réutiliser les biens de consommation encore en bon état, c'est éviter de gaspiller. 1 100 000 véhicules sont mis au rebut chaque année, alors que beaucoup de leurs pièces sont encore en état de marche.

* Décret n° 2016-703 du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER



Quelles pièces détachées sont disponibles ?

- ➔ **UN TRÈS LARGE CHOIX DE PIÈCES** : carrosserie amovible (porte, aile...) • garnissage intérieur • sellerie • vitrage de fenêtre • optique (feux...) • jantes • rétroviseurs • certaines pièces de mécanique ou électronique (moteur, boîte de vitesses, démarreur, alternateur...) • etc.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE GARAGISTE.

Comment en faire la demande ?

- ➔ **EN VOUS RENDANT CHEZ VOTRE GARAGISTE POUR FAIRE RÉPARER VOTRE VÉHICULE.** Le professionnel de l'automobile vous indiquera si la ou les pièces sont disponibles.

Existe-il des exceptions ?

- ➔ **OUI.** Le garagiste peut ne pas vous fournir la pièce si elle n'est pas disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule ou si elle présente un risque pour l'environnement, la santé ou la sécurité. Le décret ne concerne pas non plus les véhicules dont les pièces sont remplacées à titre gratuit.

Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer

Direction générale
de la Prévention des risques

92055 La Défense Cedex

Tél. 01 40 81 21 22

